

# Assemblée Générale

26 AVRIL 2024



# MOT DE BIENVENUE



**Michel GIANNUZZI**  
Président du Conseil d'administration

# Intervenants



**Michel GIANNUZZI**  
Président du Conseil  
d'administration

- A rejoint Verallia en septembre 2017
- 35 ans d'expérience dans l'industrie
- A précédemment occupé des fonctions de direction générale au sein de Tarkett (Président du Directoire), Valeo et Michelin
- Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de la Harvard Business School



**Patrice LUCAS**  
Directeur Général

- A rejoint Verallia en février 2022
- Plus de 30 ans d'expérience dans le secteur automobile
- A précédemment occupé des fonctions de direction au sein de Stellantis et de Valeo
- Diplômé de l'Université de Technologie de Compiègne UTC et de l'ENSAM Paris



**Nathalie DELBREUVE**  
Directrice financière

- A rejoint Verallia en février 2020
- 25 ans d'expérience dans la finance
- A précédemment occupé des postes de direction financière chez Plastic Omnium, Norbert Dentressangle et PwC
- Diplômée de l'ESCP Paris



**Wendy KOOL-FOULON**  
Directrice RSE & juridique

- A rejoint Verallia en mai 2020
- 25 ans d'expérience dans le domaine juridique et de la conformité
- A précédemment occupé des postes de direction juridique chez Tarkett, Geodis, IBM et Landwell
- Diplômée du Barreau de Paris et de Paris Dauphine



**Cécile TANDEAU de MARSAC**  
Présidente du Comité des  
Nominations et du Comité  
des Rémunérations

- A rejoint le Conseil d'administration de Verallia en octobre 2019
- 35 ans d'expérience dans le domaine des RH et de la gouvernance
- A précédemment occupé des postes chez Solvay, Rhodia et Nestlé
- Diplômée de NEOMA Business School

# Sommaire

01

Présentation  
du Groupe

02

Événements clés  
Verallia 2023

03

Résultats  
financiers

04

Gouvernance

05

Rémunérations

06

Rapports des  
commissaires  
aux comptes

07

Questions

08

Vote  
des résolutions

09

Annexes

# PRÉSENTATION DU GROUPE



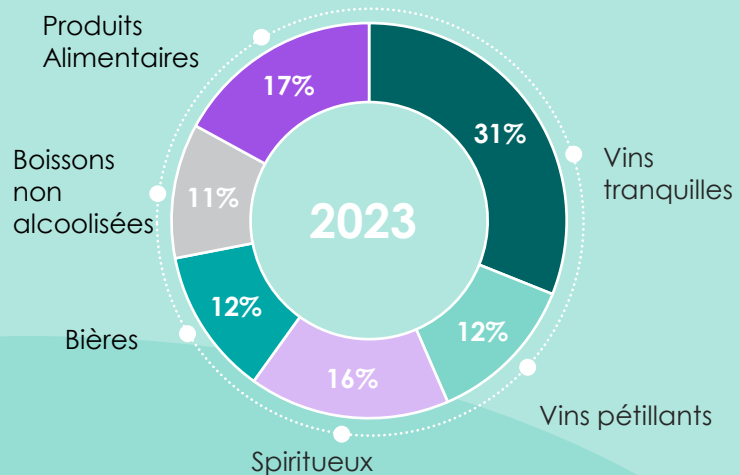
**Patrice LUCAS**  
Directeur Général

01

# Un leader mondial de l'emballage en verre

## MARCHÉS FINAUX DIVERSIFIÉS ET ÉQUILIBRÉS

Ventes d'emballages verre<sup>1</sup> Verallia réparti par marché final



**N°1**

en Europe<sup>2</sup>  
90% des ventes 2023

**N°2**

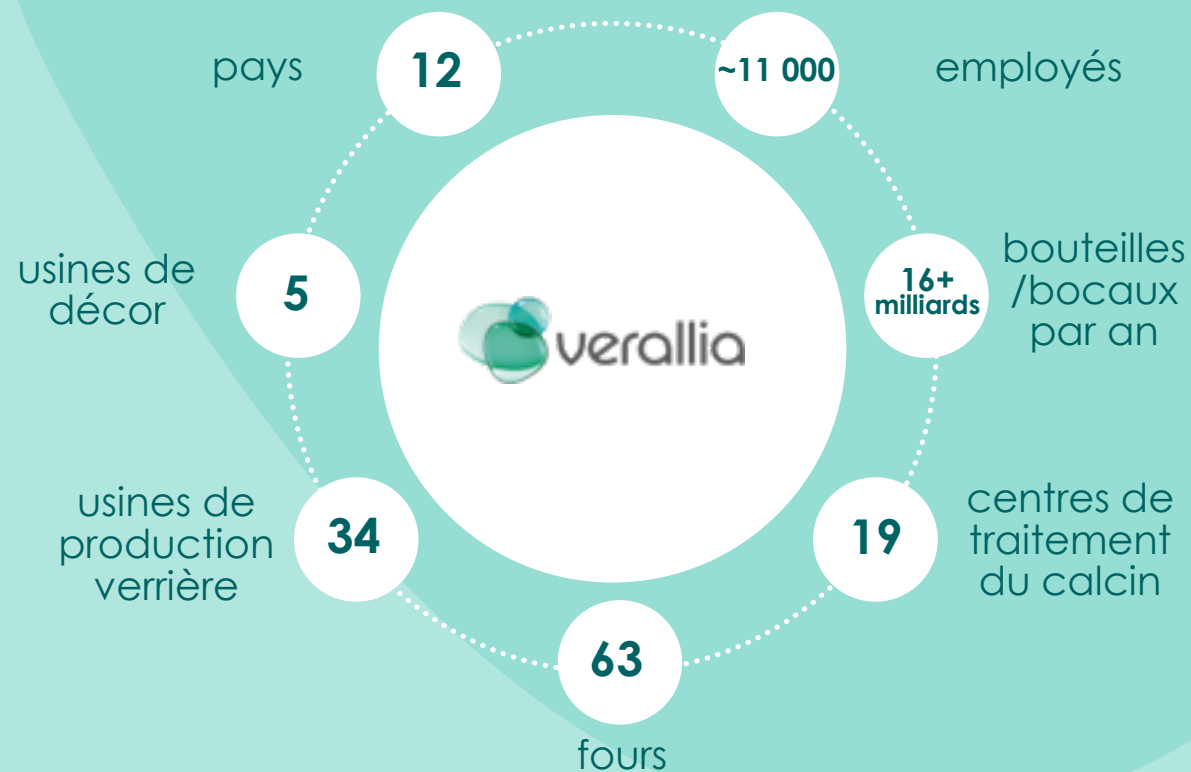
en Amérique latine<sup>3</sup>  
10% des ventes 2023

**N°3**

Au niveau mondial

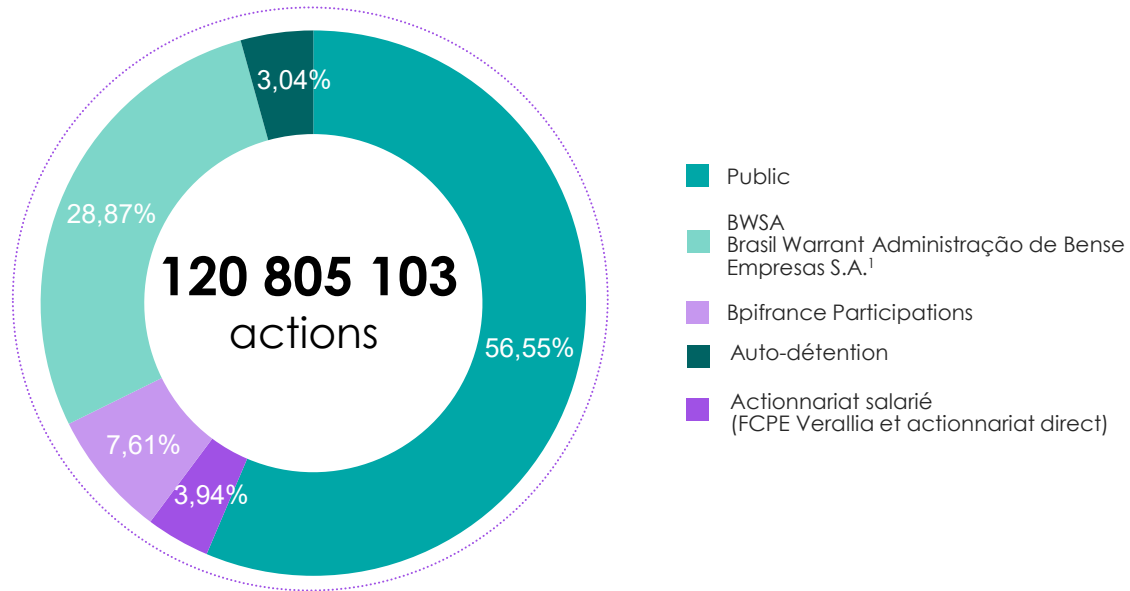
Sources : Informations publiques sur les sociétés, estimations de la direction et Advancy étude liée à l'introduction en bourse.

Remarques : 1 Pour les bouteilles et bocaux uniquement (98% des ventes totales de Verallia). Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, les montants étant arrondis au million le plus proche. Des différences d'arrondi peuvent donc être présentes dans certains graphiques ou tableaux, principalement s'ils sont présentés en pourcentage sans chiffres après la virgule. 2 Sur la base du chiffre d'affaires 2022 ; « Europe » selon la définition/les estimations de la direction de chaque société. 3 Sur la base des volumes 2022 en Argentine, au Brésil et au Chili.



# Évolution de l'actionnariat

## ACTIONNARIAT AU 31 MARS 2024\*



## 9<sup>ÈME</sup> PROGRAMME D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

- Verallia lancera son 9<sup>ème</sup> Programme d'actionnariat salarié du 2 au 17 mai 2024 pour 0,50 % du capital social
- Conformément à l'objectif d'atteindre 5 % des actions détenues par les employés d'ici 2025
- Éléments clés :
  - 9 pays
  - 82 % des salariés éligibles à la souscription
  - 15 % de décote
  - Contribution brute de l'employeur progressive jusqu'à 2 000 euros

# Des positions de leader dans toutes les régions

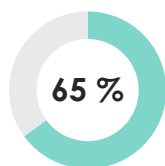
## REGION % du CA 2023

## # POSITION

## LES MOTEURS DE CROISSANCE CHEZ VERALLIA

## ACTIFS

Europe du Sud et de l'Ouest

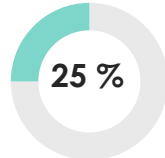


- Hausse des ventes par rapport à l'année précédente grâce à l'impact des hausses de prix passées en 2023 malgré une baisse des volumes.
- Hausse annuelle dans les boissons non alcoolisées.
- Les vins pétillants bénéficient du dynamisme du marché du Champagne et du Prosecco, avec une performance généralement résiliente.

**20** # de sites de production verriers **35** # de fours

**14** # de centres de traitement de calcin

Europe du Nord et de l'Est

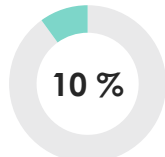


- Acquisition d'Allied Glass en novembre 2022, renommé Verallia UK depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Hausse des marchés des vins pétillants et des spiritueux.
- Bonne tenue du marché des pots alimentaires.

**9** # de sites de production verriers **21** # de fours

**3** # de centres de traitement de calcin

Amérique latine



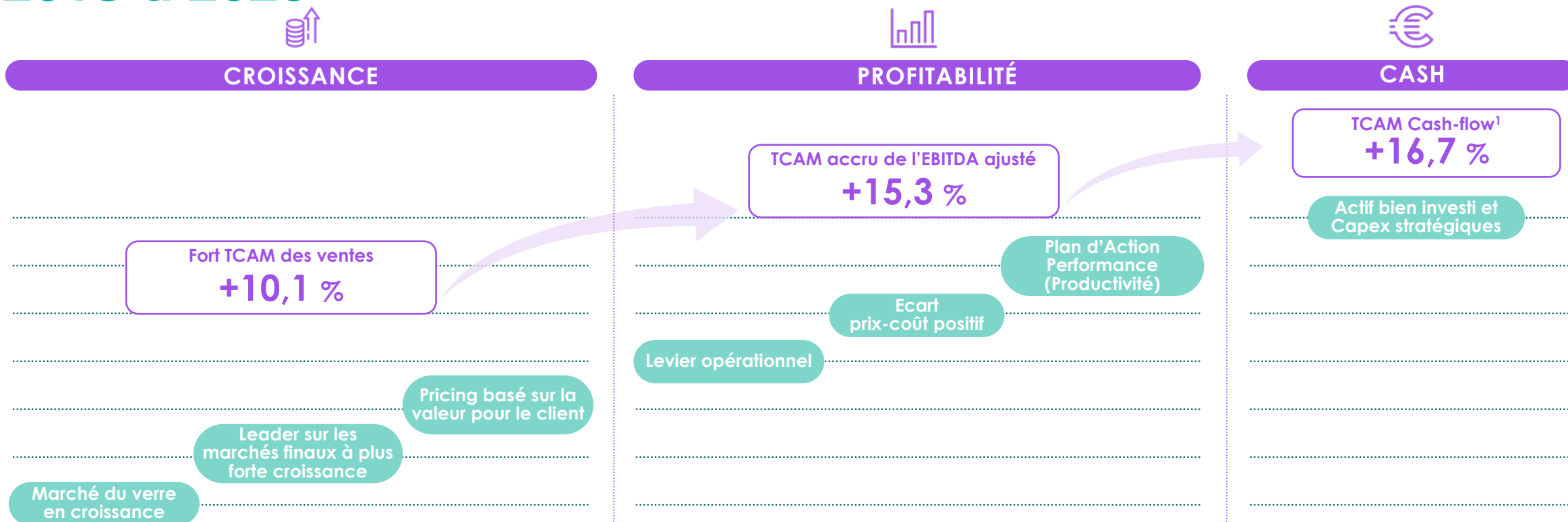
- Volumes des ventes résilients grâce à la forte croissance des segments de la bière, des spiritueux et des vins pétillants.
- Les hausses des prix de vente (en particulier en Argentine) pour couvrir l'hyperinflation locale, ont nourri la croissance du chiffre d'affaires.
- Allumage du deuxième four de Jacutinga au Brésil en novembre 2022 et début de la production en décembre 2022.
- Construction du deuxième four de l'usine de Campo Bom dans le Sud du Brésil progressant comme prévu, démarrage courant 2024.

**5** # de sites de production verriers **7** # de fours

**2** # de centres de traitement de calcin



# Une performance financière démontrée tous les ans de 2018 à 2023



# Objectifs financiers à moyen terme 2022-2023-2024

tels que présentés lors de la journée investisseurs en octobre 2021

	2022-2023-2024	HYPOTHÈSES	SITUATION À FIN 2023
<b>CROISSANCE ORGANIQUE DES VENTES<sup>1</sup></b>	➤ <b>+4-6 % TCAM</b>	La moitié provenant des volumes et la moitié du prix/mix Inflation modérée des coûts des matières premières et de l'énergie après 2022	<b>26 % TCAM</b>
<b>MARGE D'EBITDA AJUSTE</b>	➤ <b>28 %-30 % en 2024</b>	Spread d'inflation prix/coût positif PAP net > 2 % du coût de production cash i.e. > 35 millions d'euros par an	<b>EBITDA Ajusté : 1 108 M€</b> <b>Marge EBITDA Ajusté : 28,4 %</b>
<b>FREE CASH-FLOW CUMULÉ<sup>2</sup></b>	➤ <b>c. 900 M€ sur 3 ans</b>	Capex récurrents et stratégiques à environ 10 % des ventes, y compris les investissements liés au CO <sub>2</sub> et 3 nouveaux fours d'ici 2024	<b>729 M€ (2022-2023)</b>
<b>RESULTAT PAR ACTION excluant le PPA<sup>3</sup></b>	➤ <b>c. 3 € en 2024</b>	Coût moyen de financement avant impôts à environ 2 % Taux d'imposition effectif à 27 % environ	<b>4,40 €</b>
<b>POLITIQUE DE RETOUR AUX ACTIONNAIRES</b>	➤ <b>Croissance des dividendes par action &gt; 10 % par an + Rachats d'actions relatifs</b>	Croissance du résultat net > 10 % par an Trajectoire « Investment grade » (levier d'endettement net < 2x)	<b>Dividendes<sup>4</sup> : +43 %</b> <b>TCAM Rachat d'actions relatifs : 50 M€</b> <b>Levier d'endettement net : 1,2x</b>

Notes : 1 À taux de change et périmètre constants. 2 Défini comme le Cash-flow des opérations - Autre impact d'exploitation - Intérêts financiers payés et autres coûts de financement - Impôts payés. 3 Résultat net par action excluant une charge d'amortissement des relations clients constatés lors de l'acquisition de l'activité emballage de Saint-Gobain, d'environ 0,38 € / action net d'impôts. 4 Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 26 avril 2024.

# Nous sommes Verallia



# Verallia manifesto 2024 | Notre passion le verre. Notre inspiration c'est vous

[https://youtu.be/BQlyl83eFaM?si=N\\_14YExqAZyFirgp](https://youtu.be/BQlyl83eFaM?si=N_14YExqAZyFirgp)

# ÉVÉNEMENTS CLÉS VERALLIA 2023

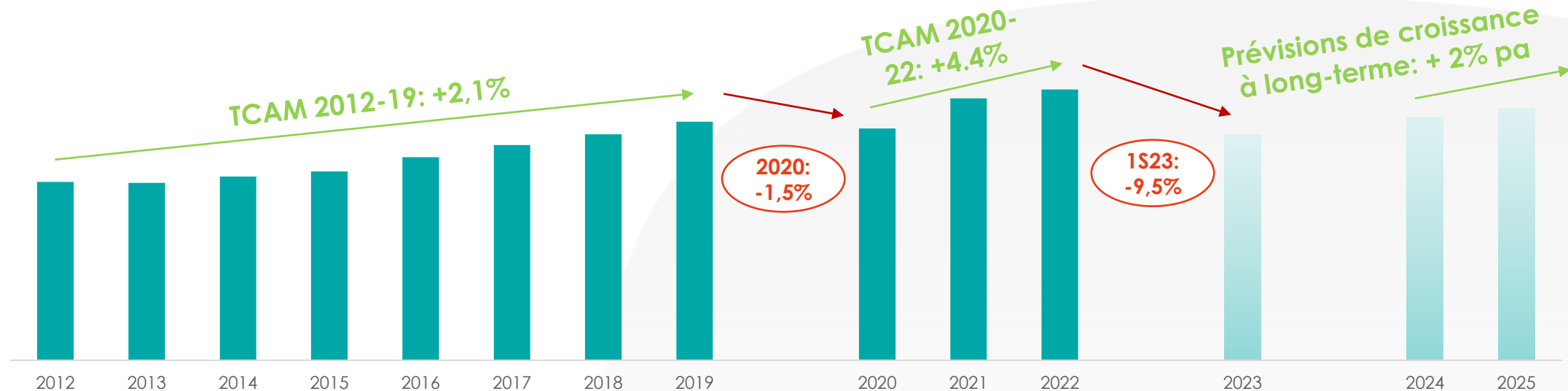


**Patrice LUCAS**  
Directeur Général

# 02

# Vers une normalisation du marché européen de l'emballage en verre pour l'alimentation et les boissons

Ventes européennes d'emballages en verre pour l'alimentation et les boissons en mT (données FEVE)



TCAM 2012-19: +2,1%

TCAM 2020-22: +4,4%

Prévisions de croissance à long-terme: + 2% pa

2020: -1,5%

1S23: -9,5%

**2012-19**

Croissance régulière > à 2% par an

**2020**

Demande soutenue malgré le confinement lié au Covid-19

**2021-22**

une forte croissance alimentée par une demande finale plus élevée, une offre restreinte et des craintes quant à la continuité de l'activité

**2023**

forte baisse due à la demande de produits bas de gamme et au déstockage

**2024**

normalisation **2025 et au-delà:** supérieure à 2% de croissance annuelle

Source : FEVE.

Note : Ventes intérieures totales d'emballages en verre pour les produits alimentaires et les boissons dans l'UE27, en Suisse, en Turquie et au Royaume-Uni. Les données comparables de la FEVE ne sont pas disponibles avant 2012.

# Les plans d'augmentation capacitaire ajustés pour refléter les conditions du marché

## CAPACITÉ CONFIRMÉE

Mise en service en fonction du marché



### Campo Bom 2 • Brésil

- **Conception et technologie** du four finalisées : oxy-combustion
- **18 % de réduction** des émissions de CO<sub>2</sub>
- Début de production reporté de **6 mois au T3 2024**



### Pescia 2 • Italie

- **Conception et technologie** du four finalisées : oxy-combustion
- **18% de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>**
- Début de production reporté de **9 mois au T2 2025**



## CAPACITÉ À CONFIRMER

Études techniques en cours



### 1 nouveau four en Espagne

- Situé à Montblanc
- **Reporté d'un an au premier trimestre 2027**



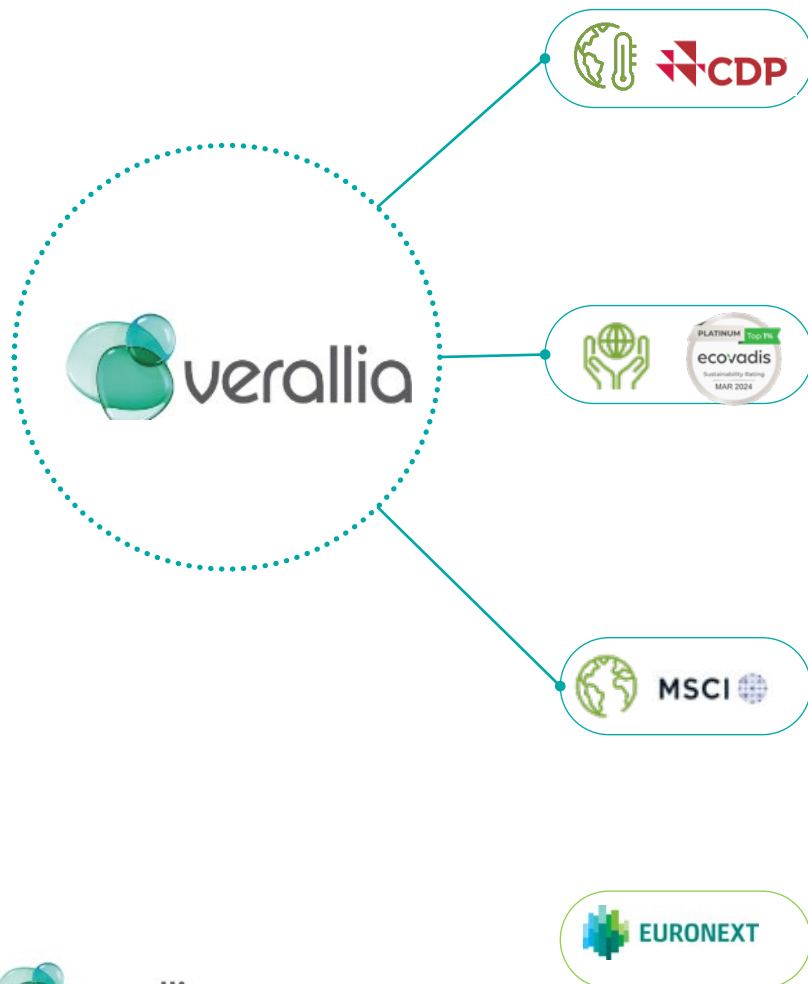
### 1 nouveau four en Italie

- **Site et date de début de production à confirmer**





# Progrès continu dans les notations et performances ESG



Maintien de la note **A-** dans la catégorie “**Changement climatique**”

Une notation **B** (première notation) attribuée dans la catégorie “**sécurité de l'eau**”

**Médaille de platine** pour la troisième année consécutive,

**Top 1%** des 90 000 entreprises les plus vertueuses au monde en matière de **responsabilité sociale et environnementale**.

Les efforts de nos équipes ont été récompensés en 2023 par le score le plus élevé jamais atteint par Verallia : **85/100**.

La notation MSCI (ESG) de 2023 **relevée à A**



Faisant partie de l'indice **CAC SBT 1.5° Index = version du CAC 40 axée sur le climat**





# Les émissions de CO<sub>2</sub> baissent vers notre objectif pour 2030

En ligne avec notre objectif de **réduction des émissions de CO<sub>2</sub>** de

**46 %**

en valeur absolue d'ici 2030 par rapport à 2019.



**VALIDATION**  
des objectifs de  
réduction des  
émissions de  
CO<sub>2</sub> du groupe  
d'ici 2030



(1) Exprimés à périmètre constant et excluant la contribution d'Allied Glass / Verallia UK afin de les rendre comparables avec le point de départ de 2019.



Les émissions de CO<sub>2</sub> "Scope 1 et 2" de 2023

**2 603 kt**  
**(-15,8% par rapport à 2019)<sup>(1)</sup>**

# Verallia continue d'investir dans le calcin en tant que leader de l'économie circulaire des emballages en verre



## ACTIONS CLÉS

**Latam** : augmentation de la **collecte** => Plus de 1 000 bennes installées (Brésil, Chili)

**France et Allemagne** : **15M€ investis** pour moderniser les centres de traitement

**Espagne et Portugal** : **acquisition** de 6 installations de traitement de calcin et 1 joint venture



## UTILISATION DE CALCIN EXTERNE EN 2023

**Latam**: augmentation à **36 %** par rapport à 32 % en 2022

**Europe de l'Ouest** : **60,3 %** contre 62,3 % en 2022, impacté par une disponibilité plus faible en Europe du Sud



Utilisation de calcin externe<sup>(1)</sup>

**54,1%**  
en 2023

(1) Toutes les données relatives au taux de calcin externe sont exprimées à périmètre constant et excluent la contribution d'Allied Glass / Verallia UK afin de les rendre comparables avec le point de départ de 2019.



# Verallia à la pointe de l'innovation technique pour soutenir notre feuille de route de réduction de CO<sub>2</sub> pour 2030



## Four électrique *Cognac*

Partenariat stratégique avec le groupe FIVES

Pilote sur la bonne voie (150t/j), début de la production mi-2024



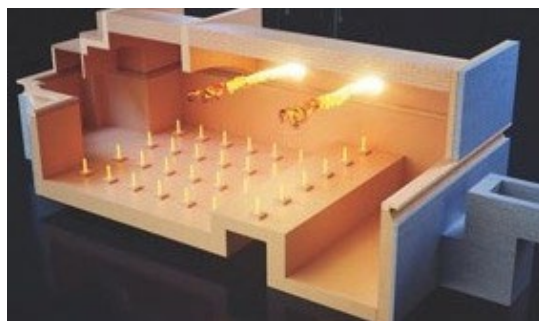
Première mondiale dans l'industrie de l'emballage en verre



## Four Hybride *Lieu choisi : Zaragoza, Espagne*

Développement du projet en cours

Début de la production fin 2024



## 2ème Four Hybride *Lieu choisi : Saint Romain-le-Puy*

En bonne voie (110KT/an), début de la production début 2026

Remplacement du four actuel End Port, en fin de vie



# Lancement de nouveaux produits en 2023 : premium et innovants



 **FRANCE**  
MARTELL



 **ESPAGNE**  
MARQUES DE VIZHOJA



 **ITALIE**  
AMARONE ALDEGHERI



 **ROYAUME-UNI**  
SIPSMITH



 **ARGENTINE**  
TRIVENTO

# Faits marquants de 2023 – Préparer l'avenir



## Avril

Remise en service du second four de notre usine en Ukraine

## Mai

Pleine reconnaissance de la solidarité **financière** et **RSE**

- Notation **BBB-** par Standard & Poor's et **Baa3** par Moody's
- Notation **A-** dans la catégorie "changement climatique" par CDP et **BBB** par MSCI



## Novembre

Verallia acquiert **cinq** nouveaux centres de **traitement de calcin** en Ibérie



## Novembre

Verallia remet son premier **trophée achats responsables** à Cartonplast Ibérica

## Octobre

Verallia intensifie les projets de **réemploi de verre** en Europe

- **Bout à Bout** en France
- **Mehrweg** en Allemagne
- **REBO2VINO** en Espagne



## Novembre

Une des bouteilles les plus innovantes sur le marché : la **BORDELAISE AIR 300G**

## L'essentiel en toute légèreté

BORDELAISE AIR

300G

UN POIDS QUI RÉINVENTE L'IMTEMPORELLE BORDELAISE





# Verallia poursuit sa croissance rentable et réalise une excellente performance dans tous les domaines en 2023

## CHIFFRE D'AFFAIRES

- **+16,5 %** à **3 904 Mds€**
- **+21,4 %** de croissance organique<sup>1</sup>

## EBITDA AJUSTÉ

- **1 108 M€**  
+28,0 % vs 2022
- **Marge à 28,4 %**  
vs 25,8 % en 2022  
(+256 pbs)

## RÉSULTAT NET & BPA<sup>2</sup>

- **Résultat net : 475 M€**  
+33,7 % vs 2022
- **BPA : 4,02€**

## DETTE NETTE

- Après **167 M€** de **dividendes** et **42 M€** de **rachat d'actions** et **l'acquisition** de six centres de traitement du calcin
- **Levier : 1,2x EBITDA ajusté 2023**  
vs 1,6x fin 2022

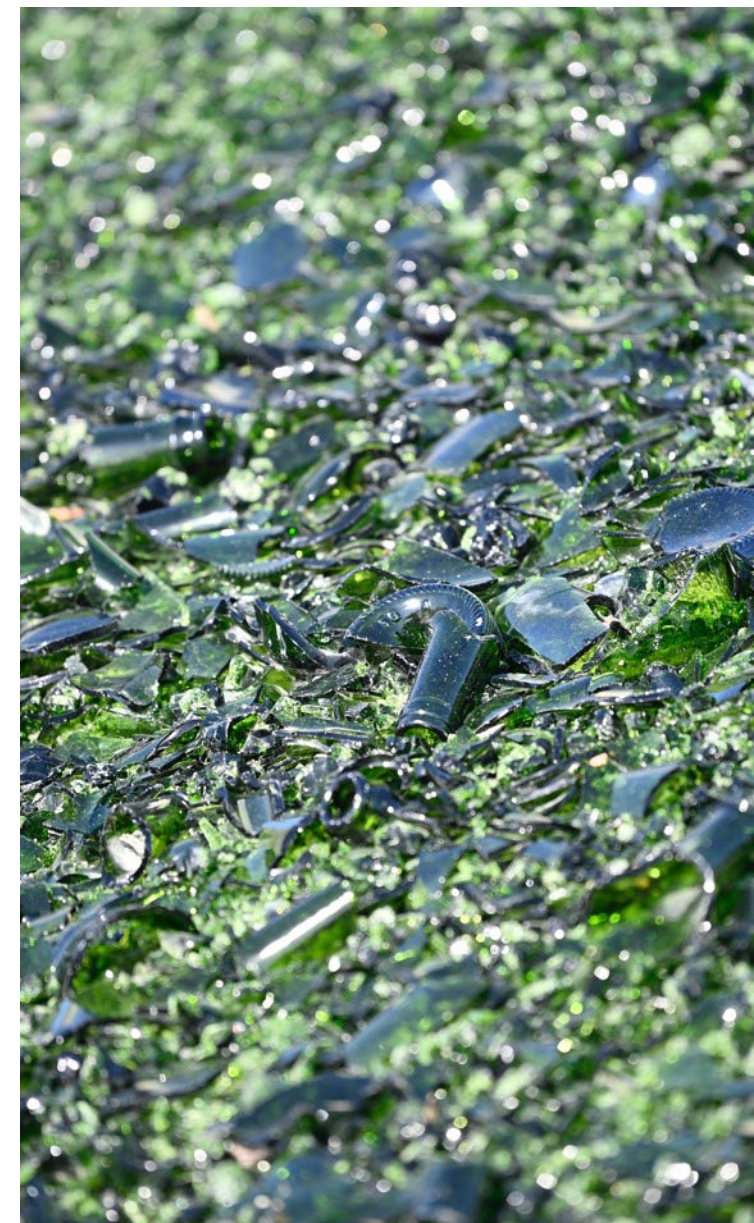
## INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS

- **Émissions de CO<sub>2</sub> :**  
**-5,6 %** vs 2022 à 2 603 kt CO<sub>2</sub> Scope 1 & 2  
**-15,8 % vs 2019**
- **Utilisation de calcin externe<sup>3</sup> : 54,1 %**  
-1,6 points vs 2022

## DIVIDENDES

- **Dividende attribué à chaque action de 2,15 €<sup>4</sup>**  
+54 % vs 2022

<sup>1</sup> Croissance du chiffre d'affaires à taux de change et périmètre constants (+14,3% en 2023 par rapport à 2022 en excluant l'Argentine).<sup>2</sup> Le résultat net 2023 comprend une charge d'amortissement des relations clients, constatées lors de l'acquisition de l'activité emballage de Saint-Gobain en 2015, de 45 M€ et 0,38 € par action (montant net d'impôts). En excluant cette charge, le résultat net serait de 520, M€ et 4,40 € par action. Cette charge était de 44 M€ et 0,38 € par action en 2022. <sup>3</sup> Verre recyclé, le taux de calcin externe et la quantité d'émissions de CO<sub>2</sub> sont exprimés à périmètre constant et excluent la contribution d'Allied Glass / Verallia UK afin de les rendre comparables avec le point de départ de 2019. <sup>4</sup> Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires du 25 avril 2024.



# RÉSULTATS FINANCIERS

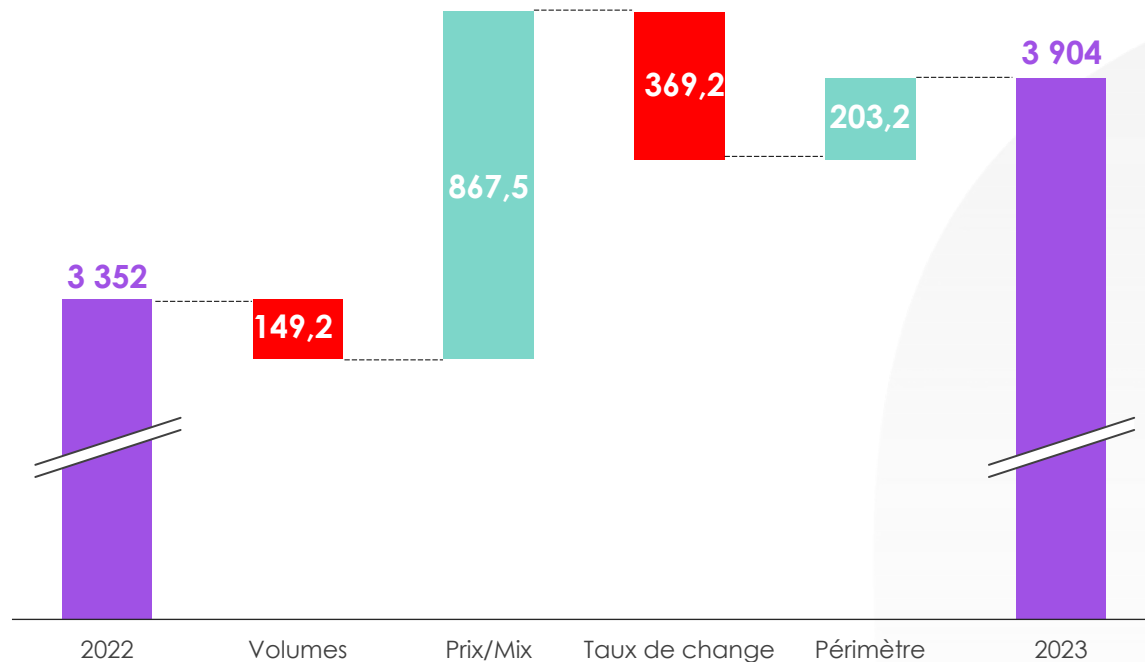


**Nathalie DELBREUVE**  
Directrice financière

03

# Évolution du chiffre d'affaires consolidé 2023 par nature

CHIFFRE D'AFFAIRES REPORTÉ EN M€



## VENTES TIRÉES PAR L'EFFET PRIX / MIX

dans un contexte de pression sur les volumes et des taux de change négatifs



**Croissance organique** : +21,4 % en 2023 et +18,1 % au T4



**Impact négatif sur les volumes**, reflétant le ralentissement de la consommation et un déstockage important en aval de la chaîne au second semestre.



### Par catégorie de produits

- Baisse la plus forte pour la bière et, dans une moindre mesure, pour les vins tranquilles
- Les spiritueux ont bien résisté au premier semestre mais ont fortement baissé au second semestre après une forte période de croissance.
- Demande plus résiliente pour les pots alimentaires, les NAB et les vins effervescents (ex. Champagne, Prosecco)



### Prix/mix

- En Europe, report des hausses de prix de vente passées en 2022 et début 2023 (pic des prix de vente) pour compenser la forte hausse des coûts de production (mais qui s'atténue).
- En Amérique latine, variation dynamique des prix de vente pour s'adapter à l'inflation locale
- Contribution positive du mix au niveau du Groupe (en particulier en Italie)



### Effets change

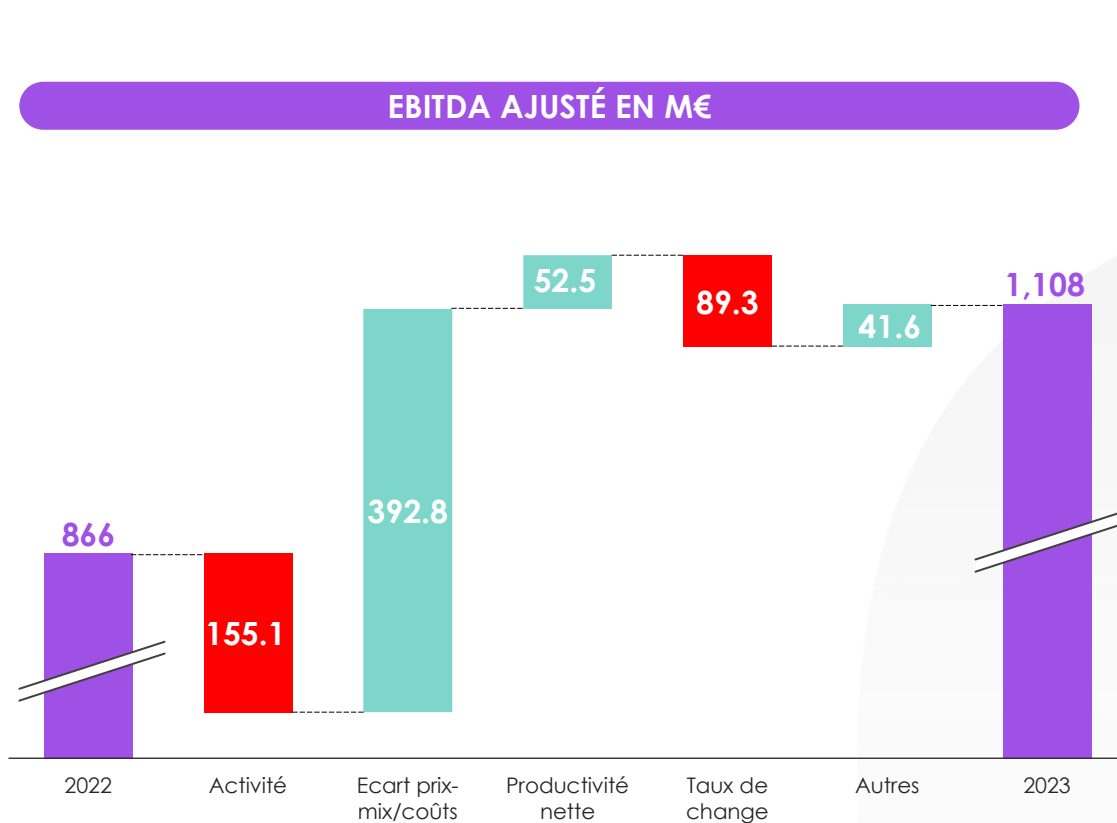
- Presque entièrement due au peso argentin, y compris la dernière dévaluation en décembre.



**Effet périmètre lié à l'acquisition d'Allied Glass finalisée en novembre 2022**



# Évolution de l'EBITDA ajusté consolidé 2023 par nature



	2023	2022
Marge d'EBITDA ajusté	28,4 %	25,8 %

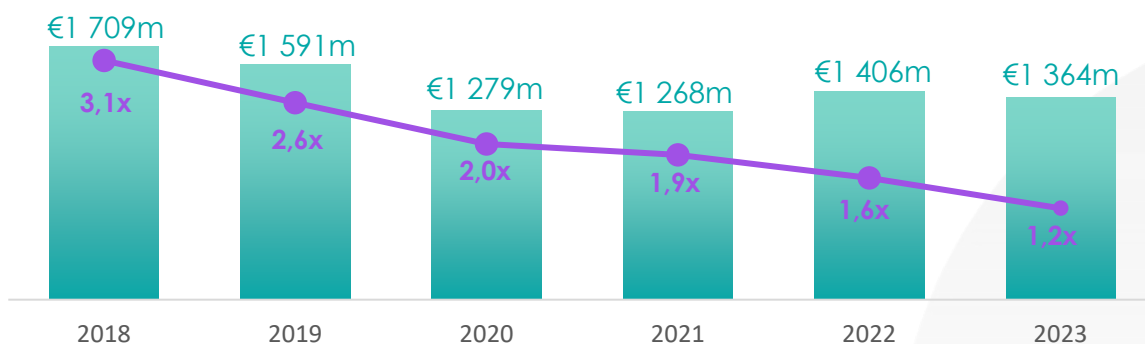
- > **Activité / levier opérationnel**
  - Volumes en baisse par rapport à 2022, en particulier au second semestre
  - Ajustements de capacité au second semestre suite à la reconstitution des stocks au premier semestre
- > **Ecart prix-mix / coûts positif**
  - Écart prix/coûts fortement positif, en particulier au premier semestre (pic des prix de vente)
  - Contribution positive du mix (Italie)
- > **Productivité nette**
  - Solide performance à 2,1 % des coûts de production cash
- > **Effets de change défavorables (principalement le peso argentin)**
- > **"Autres" comprend la contribution d'Allied Glass moins des éléments négatifs.**

> **FORTE AUGMENTATION DE L'EBITDA ET DE LA MARGE**  
grâce à une marge positive et à l'impact du PAP

# Génération de trésorerie et désendettement continu en 2023

## BAISSE CONTINUE DE L'EFFET DE LEVIER

Endettement net — Levier



- Croissance de l'**EBITDA ajusté**
- Hausse des **investissements en €** qui sont contenus autour de **10% du chiffre d'affaires**
- Hausse du **BFRE** liée notamment à la reconstitution des stocks à laquelle le Groupe a procédé au premier semestre

## ➤ IMPORTANTE GÉNÉRATION DE CASH-FLOW DISPONIBLE

Source : Société.

Remarques : Conversion de trésorerie = EBITDA ajusté - Capex / EBITDA ajusté.

Le free-flow est défini comme le cash-flow opérationnel - autre impact d'exploitation - intérêts financiers payés et autres coûts de financement - impôts payés.

En millions d'euros	2023	2022
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>1 108,0</b>	<b>865,5</b>
Total Investissements / Capex	418,0	367,0
<b>Conversion en cash</b>	<b>62,3 %</b>	<b>57,6 %</b>
Variation de BFRE	(108,3)	39,4
<b>Cash-flow des opérations</b>	<b>581,7</b>	<b>537,9</b>
<b>Free Cash-Flow</b>	<b>365,3</b>	<b>363,8</b>

# Résultat net<sup>1</sup> et dividendes

En millions d'euros	2023	2022
Chiffre d'affaires	3 904	3 352
Résultat opérationnel	761	558
Résultat financier	(119,0)	(80,7)
Résultat avant impôts	642	478
Résultat net	475	356
Résultat de base par action €	4,02	2,92



> AUGMENTATION DU RESULTAT NET DE 33% (38% PAR ACTION)

Note : Le résultat net 2023 comprend une charge d'amortissement des relations clients, constatées lors de l'acquisition de l'activité emballage de Saint-Gobain en 2015, de 45 M€ et 0,38 € par action (montant net d'impôts). En excluant cette charge, le résultat net serait de 520, M€ et 4,40 € par action. Cette charge était de 44 M€ et 0,38 € par action en 2022.

# Résultats du premier trimestre 2024 : Activité en baisse par rapport au T1 2023, en ligne avec nos prévisions

## CHIFFRE D'AFFAIRES

- -20,5 % à 836 Mds€
- -12,7 % de croissance organique<sup>1</sup>

## EBITDA AJUSTE<sup>2</sup>

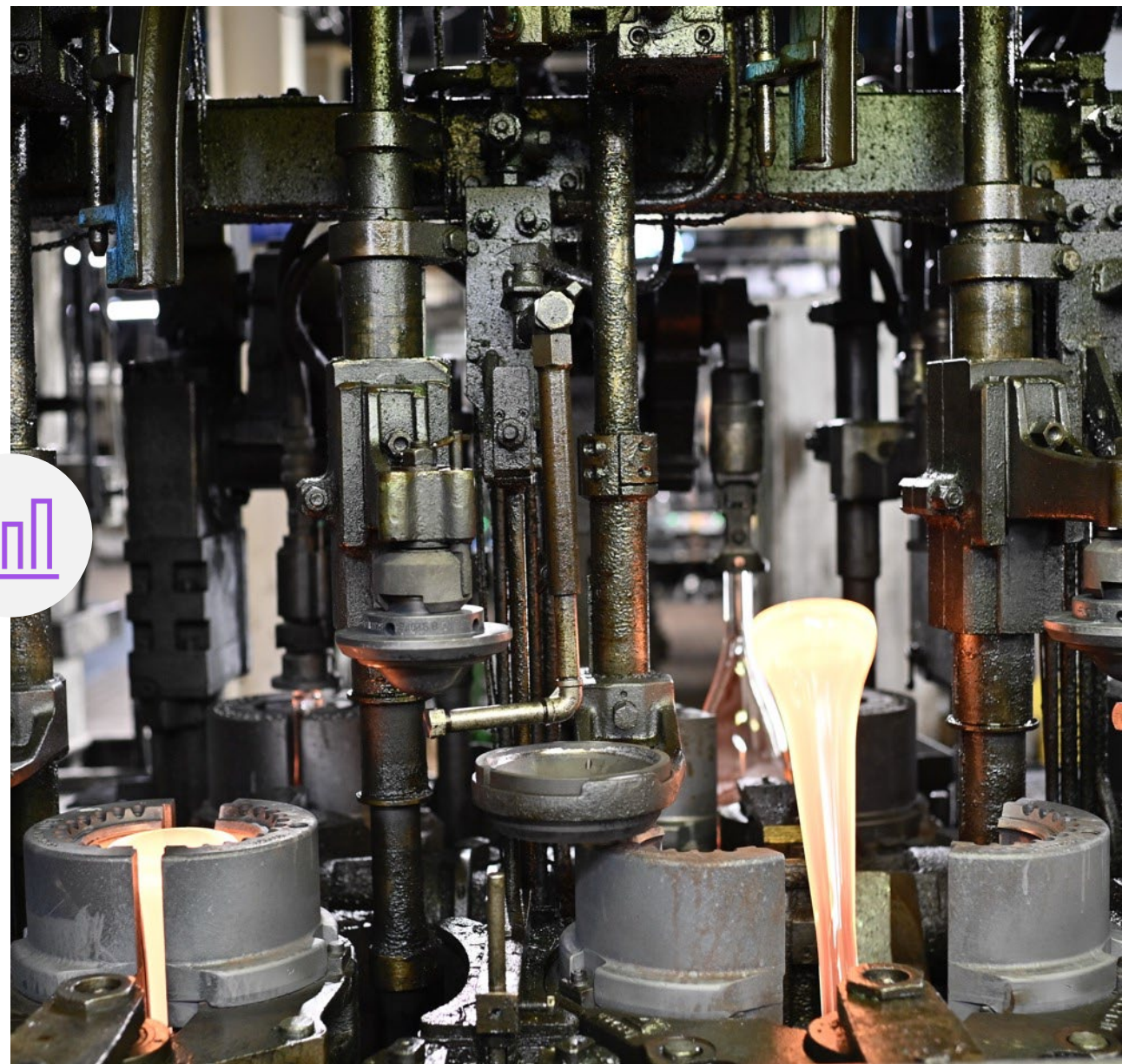
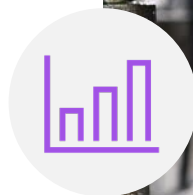
- 204 M€  
(-33,7% vs. T1 2023)
- **Marge** de 24,4 % vs. 29,2 %  
au T1 2023 (-485 pbs)

## ENDETTEMENT NET

- **Levier** : 1,5x EBITDA ajusté  
12 derniers mois  
(vs. 1,2x fin déc 23)

<sup>1</sup> La croissance du chiffre d'affaires à taux de change et périmètre constants hors Argentine est de -20,7 % au premier trimestre 2024 par rapport au premier trimestre 2023.

<sup>2</sup> L'EBITDA ajusté est calculé sur la base du résultat opérationnel retraité des dépréciations et amortissements, des coûts liés aux restructurations, des coûts liés aux acquisitions et M&A, des effets d'hyperinflation, des plans d'actionnariat du management, des effets liés aux cessions et risques filiales, des frais de fermeture de sites et autres éléments.



# GOUVERNANCE



**Wendy KOOL-FOULON**  
Directrice RSE & Juridique

04

# Composition du Conseil d'Administration

## Conseil d'administration

Michel Giannuzzi	Président
Patrice Lucas	Directeur Général
BWGI - Joao Salles	Administrateur non indépendant
BWSA - Marcia Freitas	Administrateur non indépendant
Bpifrance Investissement - Sébastien Moynot	Administrateur non indépendant
Cécile Tandeau de Marsac	Administratrice indépendante
Marie-José Donsion	Administratrice indépendante
Virginie Hélias	Administratrice indépendante
Didier Debrosse	Administrateur indépendant
Pierre Vareille	Administrateur indépendant
Oliver Späth	Administrateur représentant les salariés
Xavier Massol	Administrateur représentant les salariés
Beatriz Peinado Vallejo	Administratrice représentant les salariés actionnaires
Guilherme Bottura	Censeur

## Thèmes de travail 2023

- Information comptable et financière et revue des communiqués de presse sur les résultats
- Budget 2024 et plan d'affaires à moyen-terme
- Plan stratégique du Groupe
- Investissements stratégiques et partenariats
- Programme de rachat d'actions
- Compliance
- Assemblée Générale : analyse des votes
- Rémunération des mandataires sociaux
- Revue et validation des initiatives Groupe en termes de réduction d'émissions de CO2 et d'augmentation d'utilisation du calcin
- Plans d'attribution d'actions de performance
- Gestion des risques

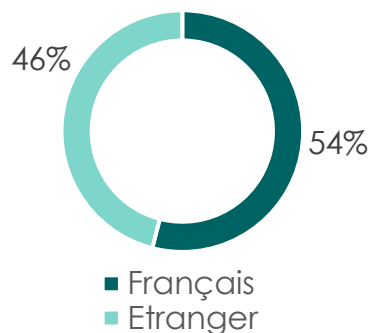
Pendant l'année 2023, le Conseil d'administration s'est réuni **7 fois** et a tenu une **executive session**, avec un taux d'assiduité global de **93%**



# Conseil d'Administration – Profil au 31 décembre 2023



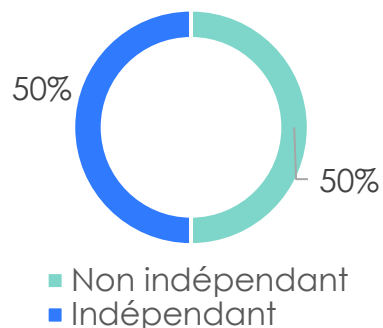
## NATIONALITÉS



**Nationalités étrangères :**  
Brésilienne, Allemande,  
Suisse et Espagnole



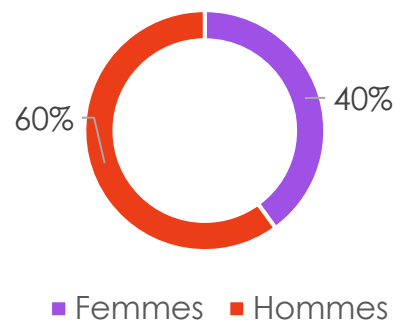
## INDÉPENDANCE



**50 %** des membres du  
Conseil d'Administration  
sont indépendants <sup>(2)</sup>



## DIVERSITÉ



**40 %** des membres du  
Conseil d'Administration  
sont des **femmes** et **60 %**  
**des hommes**



## COMPÉTENCES<sup>(1)</sup>



## FORMATION



### Parcours d'intégration incluant une visite d'usine

Formation spécifique pour les  
administrateurs représentant  
les salariés.  
Formation du Conseil sur la  
Directive CSRD

1 En nombre d'administrateurs disposant des compétences énumérées.

2 Les administrateurs représentant les salariés et les salariés actionnaires n'étant pas pris en compte pour ce calcul.

# Composition des Comités du Conseil

## Comités

## Thèmes de travail 2023

### COMITÉ D'AUDIT

**Marie-José DONSION** (Prés.) | Marcia FREITAS | Didier DEBROSSE

- Information financière
- Information extra-financière
- Analyse des écarts DPEF/CSRD
- Cartographie des risques
- Contrôle interne et compliance
- Suivi de l'audit des états financiers

 **5 réunions en 2023**

### COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

**Cécile TANDEAU DE MARSAC** (Prés.) | João SALLES | Pierre VAREILLE | Marie-José DONSION | Olyer SPÄTH

- Politique de rémunération des mandataires sociaux
- Politique de rémunération du Comité Exécutif
- Poursuite du programme d'actionnariat salarié
- Plan d'attributions d'actions de performance

 **2 réunions en 2023**

### COMITÉ DES NOMINATIONS

**Cécile TANDEAU DE MARSAC** (Prés.) | João SALLES | Pierre VAREILLE | Virginie HELIAS

- Revue de l'indépendance des administrateurs
- Plan de successions
- Poursuite du programme d'actionnariat salarié
- Autoévaluation du Conseil d'administration
- Revue de l'étude d'engagement des collaborateurs

 **3 réunions en 2023**

### COMITÉ DÉVELOPPEMENT DURABLE

**Virginie HELIAS** (Prés.) | Xavier MASSOL | Michel GIANNUZZI | Sébastien MOYNOT | Beatriz PEINADO VALLEJO

- Déclaration de performance extra-financière
- Suivi des projets reuse
- Rapports Ecovadis et CDP
- Revue et suivi des plans RSE et réduction du CO2
- Plan d'action visant à réduire la consommation d'eau
- Suivi des dons et *sponsorship*

 **4 réunions en 2023**

### COMITÉ STRATÉGIQUE

**Michel GIANNUZZI** (Prés.) | Pierre VAREILLE | João SALLES | Didier DEBROSSE

- Plan stratégique
- Projets d'investissements stratégiques et d'acquisition

 **4 réunions en 2023**



# Composition du Conseil – Renouvellements proposés

Les mandats d'administrateurs de Madame Marie-José Donsion, ainsi que de Monsieur Pierre Vareille **arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.**

Il vous est ainsi proposé de renouveler ces mandats de la manière suivante :

- Renouvellement pour une durée de **4 ans** des mandats d'administrateur de **Madame Marie-José Donsion** (5<sup>ème</sup> résolution) et **Monsieur Pierre Vareille** (6<sup>ème</sup> résolution), soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale **2028** appelée à se tenir pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2027



# Nomination de PricewaterhouseCoopers Audit et BM&A en qualité de commissaires aux comptes en charge de la vérification des informations en matière de durabilité

Conformément à la Directive 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (dite Directive "CSRD"), **les informations fournies par la Société en matière de durabilité doivent désormais être auditées.**

Il vous est proposé de nommer aux fonctions de commissaires aux comptes en charge de la vérification des informations en matière de durabilité :

- **PricewaterhouseCoopers Audit** jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer **en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025** (7<sup>ème</sup> résolution)
- **BM&A** jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer **en 2025 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024** (8<sup>ème</sup> résolution).

Ces nominations doivent permettre à la Société :

- de bénéficier de la **complémentarité inhérente à un co-commissariat aux comptes** ;
- d'une **cohérence accrue dans la revue des informations financières et extra-financières** ;
- de bénéficier de la **courte durée résiduelle des mandats** des commissaires aux comptes en charge pour procéder à une analyse de la pertinence de ce choix sur une courte période.

# RÉMUNÉRATIONS



**Cécile TANDEAU de MARSAC**  
Présidente du Comité des Nominations  
et du Comité des Rémunérations

05

# Éléments de rémunération soumis au vote

## SAY ON PAY EX ANTE

- Approbation de la politique de rémunération **du Président du Conseil d'Administration**  
*9<sup>ème</sup> résolution*
- Approbation de la politique de rémunération du **Directeur Général**  
*10<sup>ème</sup> résolution*
- Approbation de la politique de rémunération des **Administrateurs**  
*11<sup>ème</sup> résolution*



## SAY ON PAY EX POST

- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2023 à **Michel Giannuzzi, en qualité de Président du Conseil d'administration**  
*12<sup>ème</sup> résolution*
- Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au titre de l'exercice 2023 à **Patrice Lucas, en qualité de Directeur Général**  
*13<sup>ème</sup> résolution*
- Approbation des **informations requises au titre de l'article L. 22-10-9 I. du Code de commerce** et afférentes à la rémunération des mandataires sociaux  
*14<sup>ème</sup> résolution*

➤ **LES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE SONT DÉTAILLÉS DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2023 DE LA SOCIÉTÉ AU PARAGRAPHE 3.3**



# Politique de rémunération 2024 du Président du Conseil

Say-on-Pay ex ante

9ÈME RÉSOLUTION

LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION 2024 DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EST INCHANGÉE PAR RAPPORT À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION POUR L'EXERCICE 2023.

En ligne avec les pratiques de marché de l'industrie et conforme aux recommandations de l'Afep-Medef, elle est inchangée et se décompose ainsi :

- > Une **rémunération fixe annuelle** dont le montant brut est fixé à **350 000 euros**
- > **Aucune rémunération variable** annuelle ou de long terme
- > **Pas de retraite supplémentaire**
- > Des avantages en nature (véhicule de fonction et régime de mutuelle et de prévoyance).



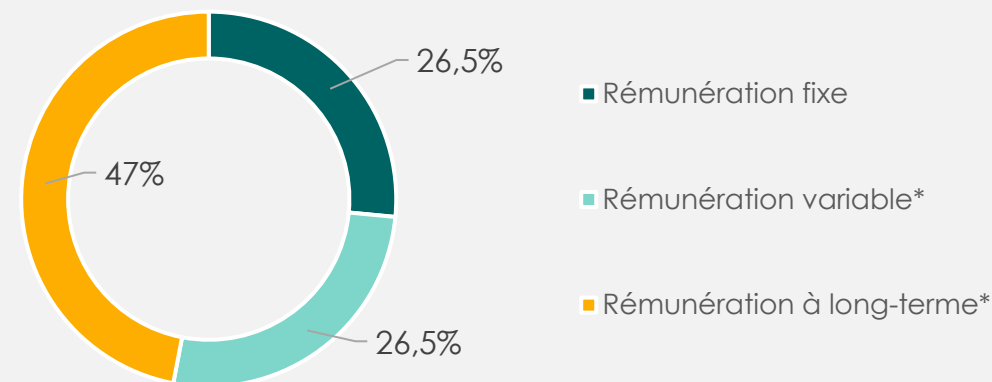


# Politique de rémunération 2024 du Directeur Général

Say-on-Pay ex ante **10<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION**

## Éléments de rémunération pour l'année 2024

- Dans la **continuité** de la politique de rémunération pour l'exercice 2023.
- Conforme aux recommandations de l'Afep-Medef
- En ligne avec les pratiques de marché et de l'industrie
- **Critères RSE à 30%** de la rémunération variable annuelle.
- **Pas de retraite supplémentaire.**



\*Si les critères de performance sont remplis.

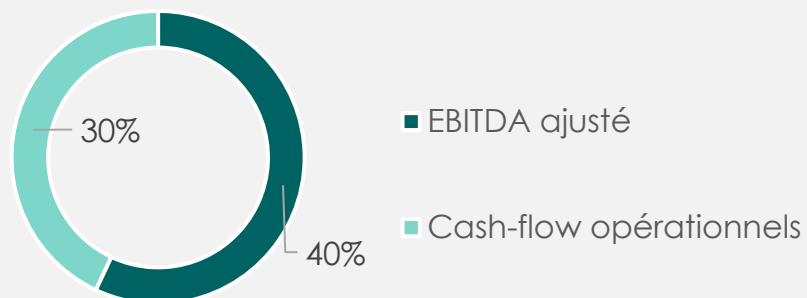
# Politique de rémunération 2024 du Directeur Général

Say-on-Pay ex ante

10<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

## Rémunération variable annuelle

### Critères financiers 70%



### Critères RSE 30%

- Critère de sécurité lié à l'amélioration du taux de fréquence d'accidents du travail avec ou sans arrêt inférieur ou égal à 1,9
- Critère de développement durable lié à l'augmentation du taux d'utilisation du calcin d'au moins 57,5% (+10pts de calcin = -5% d'émission de CO2 environ)

# Politique de rémunération 2024 du Directeur Général

Say-on-Pay ex ante

10<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

## Rémunération variable à long terme

LE PLAN D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE 2023  
SERA ALLOUÉ EN 2026 SI LES CRITÈRES SUIVANTS SONT REMPLIS :



À hauteur de **40%**, à un **objectif de création de valeur théorique** (défini comme l'augmentation de l'agrégat suivant : 8 fois l'EBITDA ajusté moins la dette financière nette corrigée des paiements de dividendes et/ou rachat d'actions)



À hauteur de **15%** un **objectif de Total Shareholder Return (TSR)** de l'action de la Société par rapport à l'évolution du TSR des sociétés intégrées à l'indice SBF 120 sur Euronext Paris



À hauteur de **15%** un **objectif de Total Shareholder Return (TSR)** de l'action de la Société par rapport à l'évolution du TSR de 3 ou 4 sociétés cotées concurrentes d'emballage en verre



À hauteur de **30 %**, à des **objectifs de développement durable** décomposés comme suit :

- un **objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>** ; et
- un **objectif d'augmentation de pourcentage de femmes managers**.



# Politique de rémunération 2024 du Directeur Général

Say-on-Pay ex ante

10<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

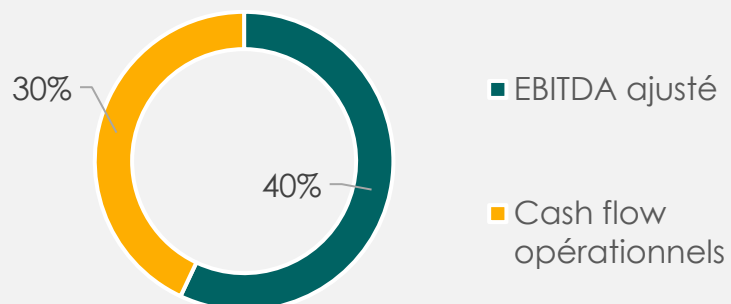
Rémunération fixe	750 000 €
Rémunération variable annuelle	<p>En cas d'atteinte à 100% des objectifs, rémunération variable de <b>750 000 €</b> (100% de la rémunération fixe). Dans l'hypothèse où les objectifs seraient dépassés, rémunération variable d'un montant maximum de <b>1 012 500 €</b> (135% de la rémunération fixe).</p> <p>Cette rémunération variable annuelle est calculée ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>70%</b> de son montant sont liés à des <b>critères financiers</b> (40% liés à l'atteinte d'un seuil d'EBITDA ajusté et 30% liés à l'atteinte d'un seuil de cash flows opérationnels)</li><li>• <b>30%</b> de son montant sont liés à des <b>critères RSE</b> (15% liés à un critère de sécurité (TF2 ≤ 1,9 selon une méthode de calcul linéaire) et 15% liés à un critère de développement durable (taux d'utilisation du calcin externe ≥ 57,5% selon une méthode de calcul linéaire).</li></ul>
Rémunération variable à long-terme	<p>Attribution d'un nombre maximum de <b>41 040 actions gratuites de performance</b> (correspondant à une attribution initiale de 38 000 actions) au titre du Plan 2024-2026 sous condition suspensive de l'atteinte des critères de performance.</p> <p>Période d'acquisition de trois ans et obligation de conservation de 30% pour la durée du mandat du Directeur Général.</p>
Indemnités de rupture /non-concurrence	<p>Indemnité en cas de départ d'un montant brut égal au maximum à 150% de la somme de sa rémunération fixe et variable.</p> <p>Engagement de non-concurrence d'une durée de 12 mois.</p>
Avantages en nature	<p>Le Directeur Général bénéficie d'un véhicule de fonction, d'une assurance chômage mandataire social (« GSC ») et d'un régime de mutuelle et de prévoyance.</p>

# Taux d'atteinte des objectifs fixés pour la rémunération variable annuelle 2023 du Directeur Général

Say-on-Pay ex post

## Rémunération variable annuelle

### Critères financiers 70 %



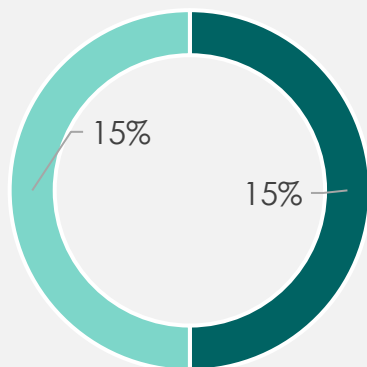
## Critères financiers : Taux d'atteinte 2023

Objectif	Pondération	Atteinte de l'objectif pour 2023	Montant de la rémunération variable
<b>EBITDA ajusté</b>	40 %	110 %	150 %
<b>Cash flow opérationnels</b>	30 %	115 %	150 %
<b>Total</b>	70 %	112,1 %	<b>150 %</b>

# Taux d'atteinte des objectifs fixés pour la rémunération variable annuelle 2023 du Directeur Général

Say-on-Pay ex post

## Critères RSE 30 %



- Taux de fréquence d'accidents du travail (TF2)
- Augmentation du taux d'utilisation du calcin

## Critères RSE : Taux d'atteinte 2023

Objectif	Pondération	Atteinte de l'objectif pour 2022	Montant de la rémunération variable
Taux de fréquence d'accidents du travail (TF2)	15 %	63,6 %	63,6 %
Augmentation du taux d'utilisation du calcin	15 %	Non atteint	0 %
<b>Total</b>	<b>30 %</b>	<b>31,8 %</b>	<b>31,8 %</b>

Taux d'atteinte global :  $(70\% \times 150\%) + (30\% \times 31,8\%) = 114,54\%$

# Taux d'atteinte des objectifs du Plan 2021-2023

Say-on-Pay ex post

		Critères de performance	Objectifs	Taux d'atteinte global de 110 %
50 %	Création de Valeur Théorique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entre 0 et 50 % du taux d'atteinte global si l'objectif est atteint</li> <li>Peut atteindre 60 % du taux global en cas de surperformance</li> </ul>	Objectif défini comme une augmentation de l'agrégat suivant, entre le 31.12.2020 et le 31.12.2023 : 8 fois l'EBITDA ajusté – la dette financière nette*	Taux d'atteinte de 277 %
20 %	Rendement total pour les actionnaires (TSR)	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 % du taux d'atteinte global si l'objectif n'est pas atteint</li> <li>20 % du taux global si l'objectif est atteint (ou si surperformance)</li> </ul>	TSR de Verallia ≥ à l'évolution de l'indice SBF120 entre 31.12.2020 et 31.12.2023	TSR de Verallia de 31,7 % (soit 104 % de l'objectif)
10 %	Rendement des Capitaux Employés (ROCE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 % du taux d'atteinte global si l'objectif n'est pas atteint</li> <li>20 % du taux global si l'objectif est atteint (ou si surperformance)</li> </ul>	ROCE ≥ 22 % au 31.12.2023	ROCE = 30 % (soit 136 % de l'objectif)
10 %	Réduction des émissions de CO <sub>2</sub> (Scopes 1&2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 % du taux d'atteinte global si l'objectif n'est pas atteint</li> <li>10 % du taux global si l'objectif est atteint (ou si surperformance)</li> </ul>	Émissions de CO <sub>2</sub> ≤ 468 kg CO <sub>2</sub> par tonne de verre bonne au 31.12.2023	468 kg CO <sub>2</sub> /tonne (100 % de l'objectif)
10 %	Égalité H/F	<ul style="list-style-type: none"> <li>0 % du taux d'atteinte global si l'objectif n'est pas atteint</li> <li>10 % du taux global si l'objectif est atteint (ou si surperformance)</li> </ul>	Indice Égalité H/F ≥ à 69 au 31.12.2023	Index Égalité H/F à 72 % (104 % de l'objectif)

# Rémunération de Michel Giannuzzi en qualité de Président du Conseil d'administration

au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023  
Say-on-Pay ex post **12<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION**

Rémunération fixe	350 000 €
Rémunération variable	493 723 € versés en 2023 au titre du mandat de Président-Directeur Général au titre de l'exercice 2022
Rémunération exceptionnelle	Néant
Rémunération au titre du mandat d'administrateur	Néant
Actions de performance	60 500 actions, acquises le 1er mars 2023, au titre du Plan 2021-2022 60 500 actions, acquises le 1er mars 2024, au titre du Plan 2021-2023
Régime de retraite	Néant
Indemnité de rupture	Néant
Indemnité de non-concurrence	Néant
Intéressement et abondement	Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Directeur Général a perçu un montant d'abondement de 2 000 euros brut, soit 1 806 € net.
Avantages en nature	Véhicule de fonction et régime de mutuelle et de prévoyance.





# Rémunération de Patrice Lucas en qualité de Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Say-on-Pay ex post

13<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

Rémunération fixe	750 000 €
Rémunération variable	590 972 € versés en 2023 au titre du mandat de Directeur Général au titre de l'exercice 2022 259 328 € versés en 2023 au titre du mandat de Directeur Général Délégué au titre de l'exercice 2022 859 050 € attribués au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023
Rémunération exceptionnelle	Néant
Rémunération au titre du mandat d'administrateur	Néant
Actions de performance	38 000 actions de performance attribuées au titre du Plan 2023-2025
Régime de retraite	Néant
Rémunération variable à long-terme	Attribution d'un nombre maximum de 41 040 actions gratuites de performance (correspondant à une attribution initiale de 38 000 actions) au titre du Plan 2024-2026 sous condition suspensive de l'atteinte des critères de performance. Période d'acquisition de trois ans et obligation de conservation de 30% pour la durée du mandat du Directeur Général.
Indemnités de rupture /non-concurrence	Indemnité en cas de départ d'un montant brut égal au maximum à 150% de la somme de sa rémunération fixe et variable. Engagement de non-concurrence d'une durée de 12 mois.
Avantages en nature	Le Directeur Général bénéficie d'un véhicule de fonction, d'une assurance chômage mandataire social (« GSC ») et d'un régime de mutuelle et de prévoyance.

# Rémunération des administrateurs

Say-on-Pay ex ante et ex post

11<sup>ÈME</sup> ET 14<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTIONS

Il est proposé de maintenir **inchangée** l'enveloppe allouée pour la rémunération des administrateurs.

Les critères de répartition restent similaires pour l'exercice 2024.

Pour mémoire, l'enveloppe globale a été fixée à **850 000 €** par l'Assemblée du 25 avril 2023.

\* Montant incluant le remboursement des notes de frais.

# Rémunération des administrateurs

Say-on-Pay ex ante et ex post

11<sup>ÈME</sup> ET 14<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTIONS

	Rémunération fixe	Rémunération fixe annuelle au titre de la Présidence des Comités	Rémunération variable par séance
Conseil d'Administration	20 000 €	-	4 500 €
Comité d'Audit	-	15 000 €	4 500 €
Comité des Nominations	-	10 000 €	4 500 €
Comité des Rémunérations	-	5 000 €	4 500 €
Comité Développement Durable	-	15 000 €	4 500 €
Comité Stratégique	-	15 000 €	4 500 €

Montant total payé en 2023  
617 666 €\* 

Seuls les administrateurs indépendants perçoivent une rémunération au titre de leur mandat.



# Ratio d'équité entre la rémunération des mandataires sociaux exécutifs et la rémunération moyenne et médiane des salariés en France

## 15<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION



Ratios calculés sur la base des **rémunérations fixes et variables versées au cours des exercices 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023** et des **actions de performances attribuées au cours des mêmes périodes**, valorisées à leur valeur comptable au moment de leur attribution et proratisées sur l'exercice en fonction de la durée.

**Périmètre de calcul :**  
Verallia SA, Verallia Packaging et l'ensemble des filiales indirectes verrières situées en France soit environ

**97%**

**de la masse salariale en France.**

# Ratio d'équité entre la rémunération des mandataires sociaux exécutifs et la rémunération moyenne et médiane des salariés en France

15<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

Président et Directeur Général	Exercice 2021	Exercice 2020	Exercice 2019
Ratio par rapport à la rémunération moyenne	54	58	41
Ratio par rapport à la rémunération médiane	62	66	46

Président <sup>(1)</sup>	Exercice 2023	Exercice 2022
Ratio par rapport à la rémunération moyenne	25	48
Ratio par rapport à la rémunération médiane	29	56

Directeur Général <sup>(2)</sup>	Exercice 2023	Exercice 2022
Ratio par rapport à la rémunération moyenne	28	15
Ratio par rapport à la rémunération médiane	31	17

(1) Le changement de gouvernance, en mai 2022, a impacté les couts de rémunérations en 2022 et 2023, de Monsieur Michel Giannuzzi. Au cours de l'exercice 2022, il a perçu une rémunération fixe correspondant à chacun de ses mandats successifs au prorata de chaque période, comme indiqué dans le document de référence 2022. Est inclus dans cette rémunération, le bonus 2021 payé en 2022 ainsi que la charge annuelle sur l'exercice 2022 des plans d'actions de performance. Au cours de l'exercice 2023, il a perçu la rémunération fixe au titre du mandat de Président, ainsi que le bonus 2022 payé en 2023 au titre de son précédent mandat, s'ajoute par ailleurs la charge annuelle sur l'exercice 2023 des plans de d'actions de performance attribués au titre de son précédent mandat.

(2) Au cours de l'exercice 2022, Monsieur Patrice Lucas a perçu une rémunération fixe correspondant à chacun de ses mandats successifs au prorata de chaque période, comme indiqué dans le document de référence 2022. S'ajoute par ailleurs la charge annuelle sur l'exercice 2022 du plan d'actions de performance 2022-2024, attribué en 2022. Au cours de l'exercice 2023, il a perçu la rémunération fixe au titre du mandat CEO et le bonus 2022 payé en 2023. S'ajoute par ailleurs la charge annuelle sur l'exercice 2023 relative au plan de d'actions de performance 2022-2024 et au plan d'actions de performance 2023 2025.



# RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

06

# Rapport des Commissaires aux Comptes

## LES RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DISPONIBLES DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PORTENT SUR :

- > Les comptes annuels
- > Les comptes consolidés
- > Les conventions réglementées
- > Les opérations liées au capital

Les rapports d'audit sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels décrivent notamment les points clés de notre audit et les diligences que nous avons réalisées.

Ils sont disponibles sur le site Internet de Verallia :

[www.verallia.com](http://www.verallia.com)



# Rapport sur les Comptes Annuels

## 1<sup>ÈRE</sup> RÉOLUTION

**NOUS CERTIFIONS QUE LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 :**



Sont réguliers  
et sincères.



Donnent une image fidèle  
du résultat des opérations  
ainsi que de la situation  
financière et du patrimoine  
de la Société.

- ⊗ **La justification de nos appréciations** porte sur le point clé de l'audit relatif à l'évaluation des titres de participation.
- ⊗ **La vérification du rapport de gestion**, du rapport sur le gouvernement d'entreprise et des autres documents adressés aux actionnaires, n'appelle pas de commentaire particulier.



# Rapport sur les Comptes Consolidés

## 2ÈME RÉOLUTION

**NOUS CERTIFIONS QUE LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023 :**



Sont réguliers  
et sincères.



Donnent une image fidèle du  
résultat des opérations ainsi  
que de la situation financière  
et du patrimoine de l'ensemble  
constitué par les personnes et  
entités comprises dans  
la consolidation.



**La justification de nos appréciations** porte sur le point clé de l'audit relatif à l'évaluation de la valeur recouvrable des goodwill.



**La sincérité et la concordance** avec les comptes consolidés des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion, n'appellent pas d'observation.



# Rapport sur les Conventions Réglementées

## 4ÈME RÉSOLUTION

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

**IL NOUS A ÉTÉ DONNÉ AVIS  
D'AUCUNE CONVENTION  
AUTORISÉE ET CONCLUE AU COURS  
DE L'EXERCICE ÉCOULÉ À  
SOUMETTRE À L'APPROBATION DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN  
APPLICATION DES DISPOSITIONS DE  
L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE  
DE COMMERCE.**

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale du 11 mai 2022 : **un emprunt amortissable souscrit auprès de BPIFRANCE** en 2021 pour un montant total en principal de 30 millions d'euros. L'encours s'élève à 12,5 millions d'euros au 31 décembre 2023 après un remboursement de 10,0 millions d'euros sur l'exercice.



# Rapports sur les opérations liées au capital

16<sup>ÈME</sup>, 18<sup>ÈME</sup> À 24<sup>ÈME</sup>, 25<sup>ÈME</sup>, 26<sup>ÈME</sup> ET 27<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTIONS

## Résolutions

16<sup>ème</sup> résolution



Autorisation au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social de la société par annulation des actions détenues en propre.

18<sup>ème</sup> à 24<sup>ème</sup> résolutions



Délégation de compétence et/ou autorisation au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription.

25<sup>ème</sup> résolution



Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

26<sup>ème</sup> résolution



Délégation de compétence au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires déterminée.

27<sup>ème</sup> résolution



Autorisation au conseil d'administration à l'effet d'attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en faveur de certains salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés lui étant liées.

## Opérations concernées

**Absence d'observation à formuler sur les modalités et les informations données dans le rapport du Conseil d'administration.** Nous établirons, le cas échéant, des rapports complémentaires lors de l'usage des délégations de compétence consenties à votre Conseil d'administration.

# QUESTIONS



**Wendy KOOL-FOULON**  
Directrice RSE & Juridique

07

# VOTE DES RÉSOLUTIONS



**Wendy KOOL-FOULON**  
Directrice RSE & Juridique

08

# De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

## 1<sup>ÈRE</sup> RÉSOLUTION

Approbation des **comptes sociaux** de la Société au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2023**.

## 2<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

Approbation des **comptes consolidés** de la Société au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2023**.

## 3<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le **31 décembre 2023** et fixation du dividende à **2,15 euros** par action.

## 4<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés et constat de l'absence de convention nouvelle.

## 5<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de **Madame Marie-José Donsion** en qualité d'administrateur.

## 6<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

Renouvellement du mandat de **Monsieur Pierre Vareille** en qualité d'administrateur.

## 7<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

Nomination de **Pricewaterhouse Coopers Audit** en qualité de commissaire aux comptes en charge de la vérification des informations en matière de durabilité.

## 8<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

Nomination de **BM&A** en qualité de commissaire aux comptes en charge de la vérification des informations en matière de durabilité.

## 9<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération du **Président du Conseil d'administration**.

## 10<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION

Approbation de la politique de rémunération du **Directeur Général**.

# De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

## 11ÈME RÉSOLUTION

Approbation de la politique de **rémunération** des administrateurs.

## 12ÈME RÉSOLUTION

Approbation des **éléments fixes, variables et exceptionnels** composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Michel Giannuzzi, Président du Conseil d'administration.

## 13ÈME RÉSOLUTION

Approbation des **éléments fixes, variables et exceptionnels** composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Patrice Lucas, Directeur Général de la Société.

## 14ÈME RÉSOLUTION

Approbation des informations requises au titre de l'article L. 22-10-9 I. du Code de commerce et afférentes à la **rémunération des mandataires sociaux**.

## 15ÈME RÉSOLUTION

Approbation de la **politique de rémunération** des administrateurs.

# De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

## 16<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION



Autorisation au Conseil d'administration en vue de **réduire le capital social** de la Société par annulation des actions détenues en propre.

## 17<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION



Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue **d'augmenter le capital social** par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou toute autre somme dont la capitalisation serait admise.

## 18<sup>ÈME</sup> RÉSOLUTION



Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue **d'augmenter le capital social** par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.



# De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

## 19ÈME RÉSOLUTION

➤ Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue **d'augmenter le capital social** par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec délai de priorité obligatoire, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

## 20ÈME RÉSOLUTION

➤ Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue **d'augmenter le capital social** par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec délai de priorité facultatif, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

## 21ÈME RÉSOLUTION

➤ Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue **d'augmenter le capital social** par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public visées au 1 de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

## 22ÈME RÉSOLUTION

➤ Autorisation au Conseil d'administration en cas **d'émission avec suppression du droit** préférentiel de souscription, par offres au public, afin de fixer le prix d'émission selon les modalités fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite de 10 % du capital par an.

## 23ÈME RÉSOLUTION

➤ Autorisation au Conseil d'administration en vue **d'augmenter le montant des émissions** avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription.

# De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

## 24ÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue **d'augmenter le capital social** par émission d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, en rémunération d'apports en nature.

## 25ÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue **d'augmenter le capital social** avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

## 26ÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue **d'augmenter le capital social** par émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires déterminée.

## 27ÈME RÉSOLUTION

Autorisation au Conseil d'administration à l'effet **d'attribuer gratuitement des actions existantes** ou à émettre, avec suppression du **droit préférentiel** de souscription des actionnaires, en faveur de certains salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés lui étant liées.

## 28ÈME RÉSOLUTION

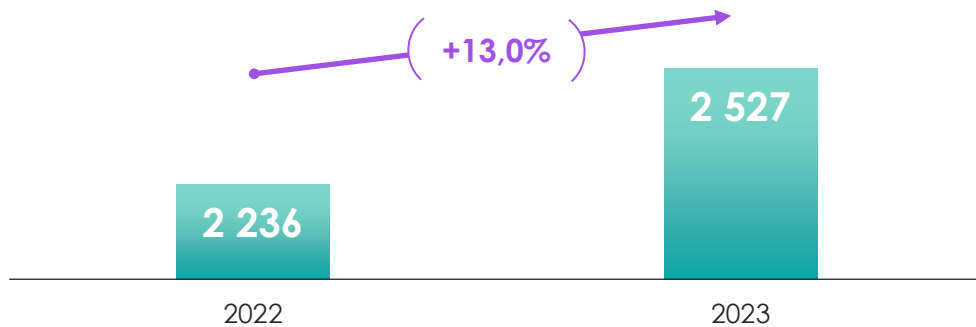
Pouvoirs pour **l'accomplissement des formalités**.

# ANNEXES

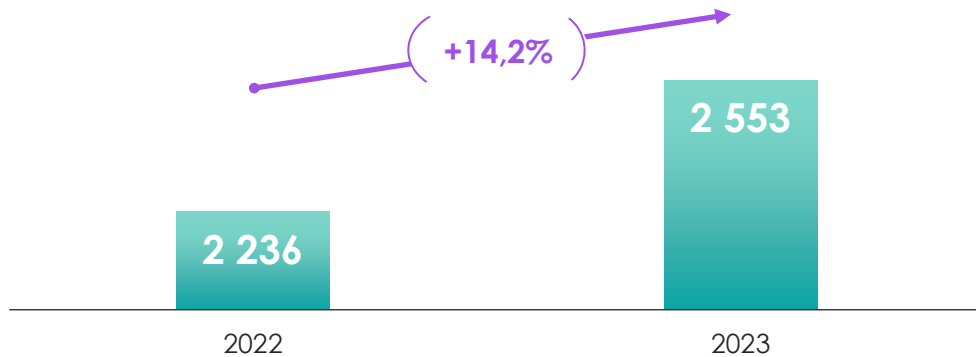
09

# Évolution du chiffre d'affaires en Europe du Sud et de l'Ouest<sup>1</sup> 2023

## CHIFFRE D'AFFAIRES REPORTÉ EN M€



## CHIFFRE D'AFFAIRES À TAUX DE CHANGE ET PERIMETRE CONSTANTS<sup>2</sup> EN M€

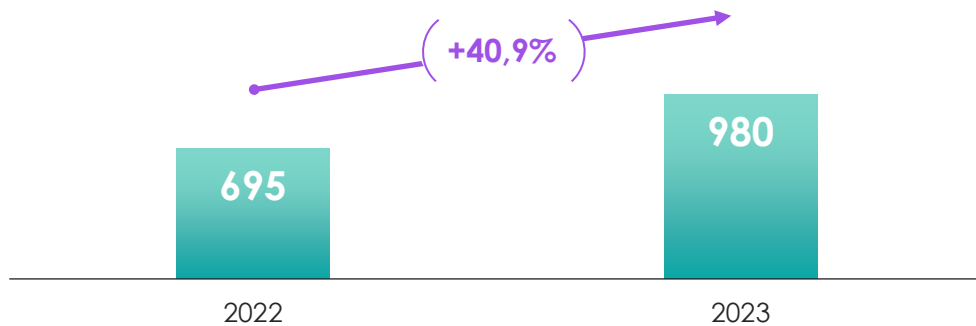


## BAISSE DES VOLUMES COMPENSÉE PAR DES PRIX PLUS ÉLEVÉS ET UN MIX POSITIF

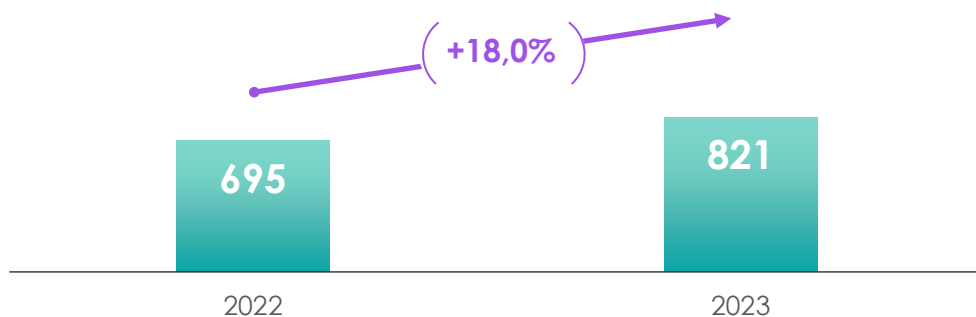
- Baisse des volumes dans toutes les zones géographiques, en particulier au second semestre
- La bière est le marché final le plus touché dès le premier semestre
- Spiritueux en baisse au second semestre en raison d'une demande finale plus faible (p. ex. Cognac)
- Certains marchés finaux résistent :
  - > Résilience des volumes de pots alimentaires et des boissons non alcoolisées
  - > Vins effervescents toujours dynamiques (Champagne, Prosecco)
- Mix positif, en particulier en Italie

# Évolution du chiffre d'affaires en Europe du Nord et de l'Est<sup>1</sup> 2023

## CHIFFRE D'AFFAIRES REPORTÉ EN M€



## CHIFFRE D'AFFAIRES À TAUX DE CHANGE ET PERIMETRE CONSTANTS EN M€



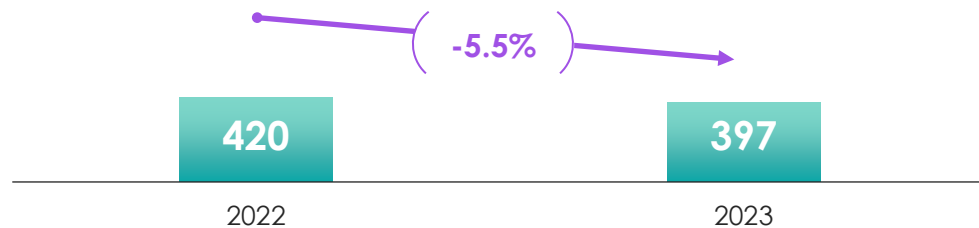
## BAISSE DES VOLUMES COMPENSÉE PAR LA HAUSSE DES PRIX ET LA CONTRIBUTION DE VERALLIA UK

- Volumes en baisse malgré la reprise en Ukraine (réouverture du deuxième four de Zorya début 2023).
- Forte baisse des volumes de bière et de vin tranquille en Allemagne, compensée en partie seulement par la résistance des volumes de mousseux (Sekt)
- Pots alimentaires résilients en volume
- -6,3% d'impact négatif des taux de change dû à la dépréciation du rouble russe et de la hryvnia ukrainienne
- +29,1% d'effet périmètre dû à la consolidation sur 12 mois d'Allied Glass (fermée en novembre 2022), avec de fortes ventes additionnelles pour les spiritueux.

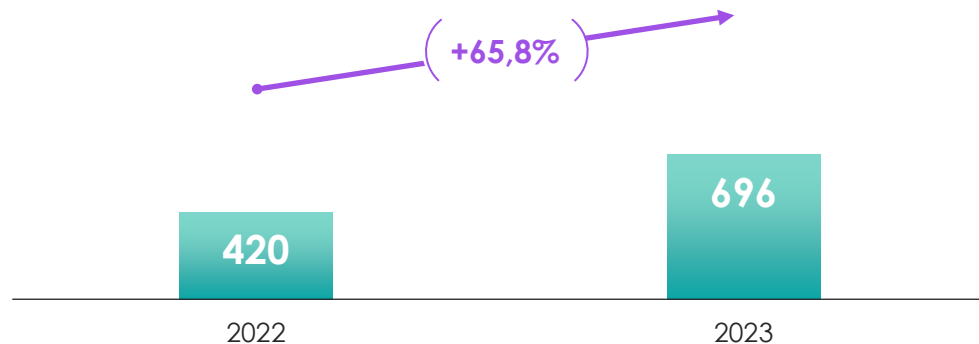


# Évolution du chiffre d'affaires en Amérique latine<sup>1</sup> 2023

## CHIFFRE D'AFFAIRES REPORTÉ EN M€



## CHIFFRE D'AFFAIRES À TAUX DE CHANGE ET PERIMETRE CONSTANTS<sup>2</sup> EN M€



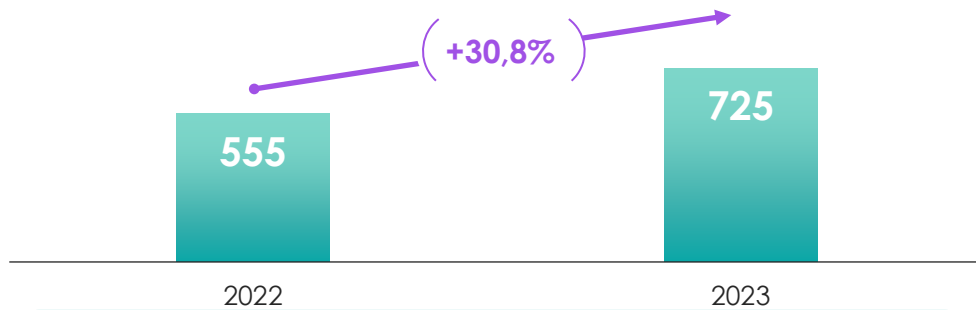
## POURSUITE DE LA CROISSANCE ORGANIQUE COMPENSÉE PAR L'IMPACT FORTEMENT NÉGATIF DU PESO ARGENTIN SUR LES TAUX DE CHANGE

- Augmentation des volumes au Brésil avec la montée en puissance rapide du deuxième four de Jacutinga (ouverture en décembre 2022)
- Baisse de l'activité au Chili et en Argentine
- Augmentation significative des prix de vente, notamment en Argentine pour faire face à l'hyperinflation locale.
- Impact des taux de change fortement négatif entièrement dû à la forte dépréciation du peso argentin.

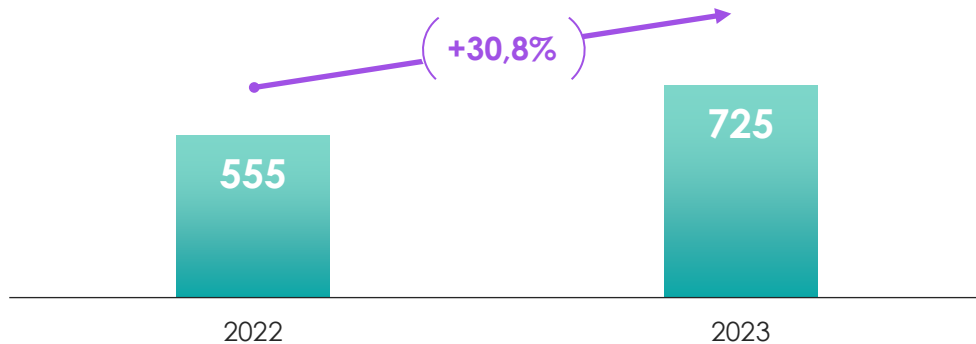
(1) L'Amérique latine comprend les sites de production situés au Brésil, en Argentine et au Chili. 2 A taux de change et périmètre constants, la croissance organique en Amérique latine hors Argentine serait de +5,6% ; effet périmètre lié à la réorganisation interne d'une activité commerciale.

# Évolution de l'EBITDA ajusté 2023 en Europe du Sud et de l'Ouest

## EBITDA AJUSTÉ EN M€



## CHIFFRE D'AFFAIRES À TAUX DE CHANGE ET PERIMETRE CONSTANTS EN M€



## FORTE AMÉLIORATION DES MARGES GRÂCE À UN MIX POSITIF ET À L'IMPACT DU PAP

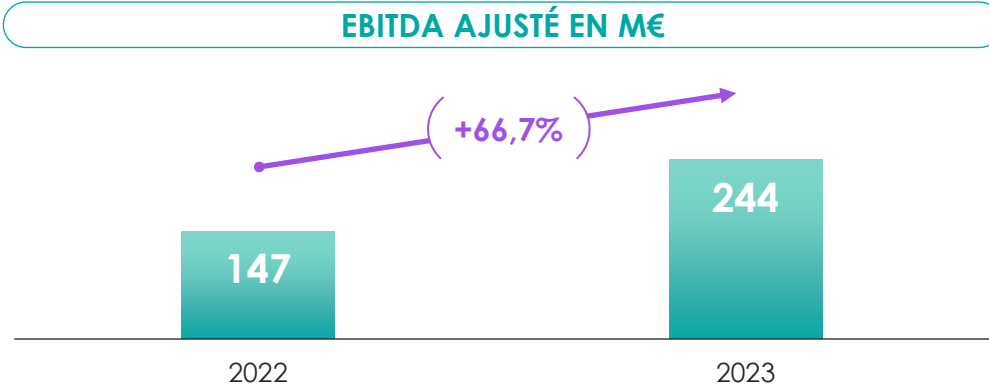
	2023	2022
Marge d'EBITDA ajusté	28,7 %	24,8 %

+390pbs

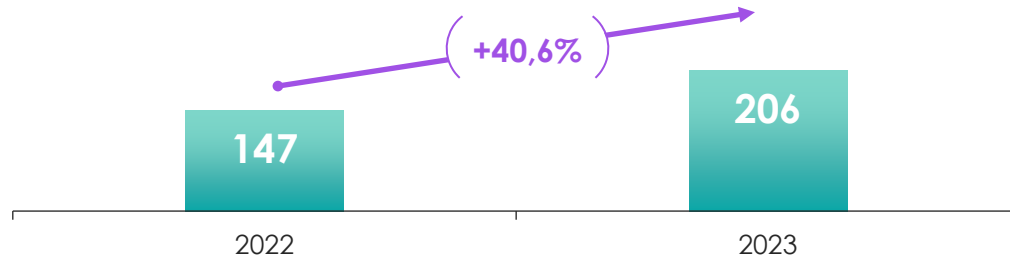
- *Spread* d'inflation positif compensant la forte hausse des coûts
- Mix produits positif
- Bonne performance industrielle
- Forte augmentation de la marge d'EBITDA

# Évolution de l'EBITDA ajusté 2023 en Europe du Nord et de l'Est

## EBITDA AJUSTÉ EN M€



## CHIFFRE D'AFFAIRES À TAUX DE CHANGE ET PERIMETRE CONSTANTS EN M€



	2023	2022
Marge d'EBITDA ajusté	24,9 %	21,1 %

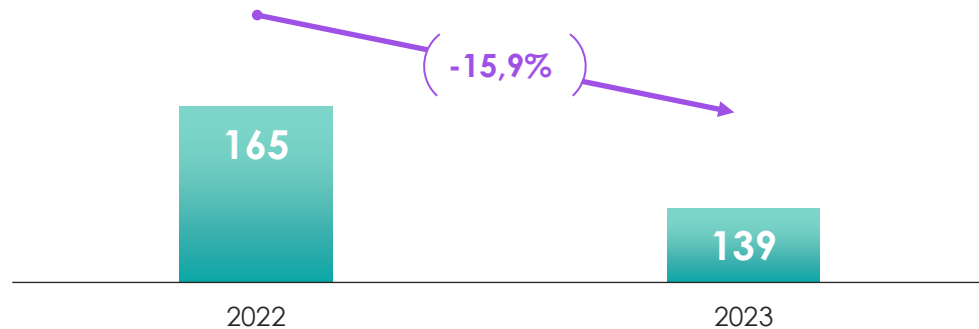
+386pbs

- Spread d'inflation positif sur les ventes dans la région
- Reprise en Ukraine suite au redémarrage du deuxième four de Zorya début 2023
- Forte performance industrielle (PAP)
- Impact négatif de la dépréciation du rouble et de la hryvnia sur les taux de change
- Impact fortement positif de la consolidation sur 12 mois de Verallia UK (Allied Glass, acquis en novembre 2022).

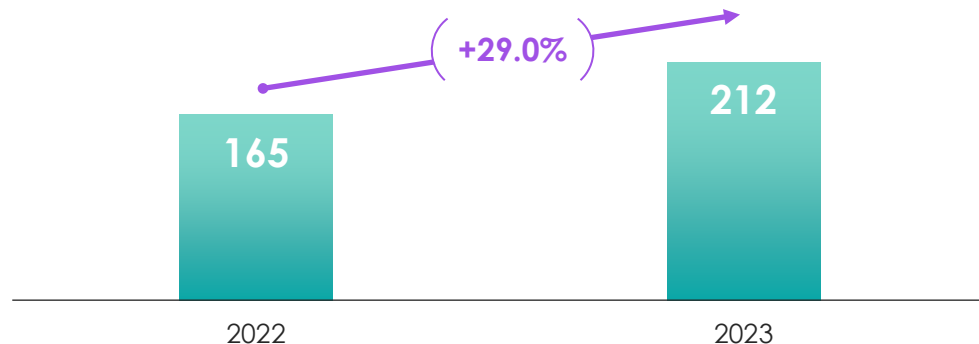
👉 FORTE AUGMENTATION DE L'EBITDA GRÂCE À L'AMÉLIORATION DES MARGES ET À LA CONSOLIDATION D'ALLIED GLASS

# Évolution de l'EBITDA ajusté 2023 en Amérique latine

## EBITDA AJUSTÉ EN M€



## CHIFFRE D'AFFAIRES À TAUX DE CHANGE ET PERIMETRE CONSTANTS EN M€



## AUGMENTATION ORGANIQUE DE L'EBITDA COMPENSÉE PAR UN IMPACT NÉGATIF DES TAUX DE CHANGE (PESO ARGENTIN)

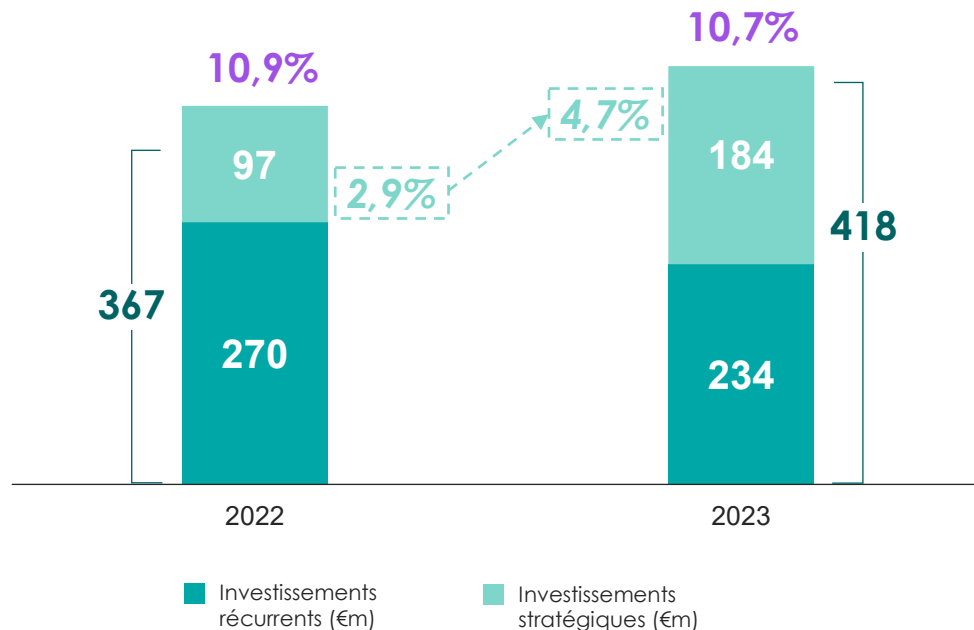
	2023	2022
Marge d'EBITDA ajusté	34,9 %	39,2 %

-430pbs

- Baisse de l'EBITDA entièrement due à l'Argentine et à l'impact de la dévaluation du peso sur le taux de change (y compris la dernière en décembre).
- Augmentation de l'EBITDA sur une base organique grâce à une bonne activité et à la capacité de répercuter les augmentations de prix sur l'inflation
- Excellente performance industrielle PAP et marges toujours les meilleures de leur catégorie

# Évolution des dépenses en investissements en 2023: préparation du futur

## INVESTISSEMENTS ENREGISTRÉS TOTAUX EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES - En millions d'euros



- Investissements totaux comptabilisés en ligne avec l'objectif d'environ 10 % du chiffre d'affaires
- Investissements récurrents en baisse par rapport à 2022, reflétant un calendrier de réparation des fours plus léger
- Augmentation des investissements stratégiques de 2,9% à 4,7% du chiffre d'affaires, comprenant :
  - > La poursuite de la construction des 2 nouveaux fours dont l'ouverture est prévue en 2024 : Campo Bom (Brésil) et Pescia (Italie).
  - > Les investissements pour la réduction des émissions de CO2, y compris les investissements liés aux nouvelles technologies de fours (par exemple, le four électrique de Cognac).

UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT INTELLIGENTE POUR SOUTENIR L'AMBITION D'UNE CROISSANCE ORGANIQUE RENTABLE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE ESG



# Structure financière et liquidité 2023

En millions d'euros	Montant nominal ou max. tirable	Maturité	Taux nominal	31 déc. 2023
Obligation liée au développement durable – Mai 2021 <sup>1</sup>	500,0	Mai 2028	1,625%	503,2
Obligation liée au développement durable – Nov. 2021 <sup>1</sup>	500,0	Novembre 2031	1,875%	494,6
Prêt à terme B (TLB) <sup>1</sup>	550,0	Avril 2027 + 1 an extension	Euribor+1,25%	550,2
Facilité de crédit renouvelable (RCF)	550,0	Avril 2028 +1 an +extension d'1 an	Euribor+0,75%	-
Neu CP <sup>1</sup>	500,0			158,2
Autres dettes <sup>2</sup>				132,9
<b>Total des emprunts</b>				<b>1 839,1</b>
Trésorerie				(474,6)
<b>Dettes nettes</b>				<b>1 364,5</b>

- Une part importante de l'exposition du Groupe aux taux variables est couverte par des CAP de taux d'intérêt c.-à-d. que 89 % de la dette à long terme totale est fixe soit en étant à taux fixe soit en étant couverte
- Le total des liquidités disponibles<sup>3</sup> atteint **866 M€** au 31 décembre 2023



**UNE TRÉSORERIE SOLIDE, PAS DE MATURITÉ SIGNIFICATIVE AVANT 2027**

# Évolution de la dette nette du Groupe et de l'effet de levier en 2023

En millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Dette nette	1 364,5	1 405,9
EBITDA ajusté LTM	1 108,0	865,5
<b>Dette nette / EBITDA ajusté LTM</b>	<b>1,2x</b>	<b>1,6x</b>

- 209 M€ de retour de liquidités aux actionnaires en 2023 (167 M€ de dividendes + 42 M€ de rachats d'actions)
- Dette nette de 1 365 M€ dont 62 M€ de droits d'utilisation
- Amélioration de la notation de Verallia à **Investment Grade** par Moody's et Standard & Poor's en 2023

➤ POURSUITE DU DÉSENETTEMENT, RÉDUCTION DE L'EFFET DE LEVIER À 1,2X APRÈS LE RETOUR DE 209 MILLIONS D'EUROS DE LIQUIDITÉS AUX ACTIONNAIRES

**Merci**

